



Le jeudi 10 décembre : place à la Justice !

TOUS au Tribunal le 10 !

Une fois de plus, **Teleperformance croit pouvoir s'affranchir des lois !** Ils ont présenté leur **premier Plan Social** en Juin dernier : **le 22 septembre, Teleperformance est sanctionné par la Justice** parce que la direction ne voyait pas pourquoi consulter les CHSCT (Comités d'Hygiène, de Sécurité, et des Conditions de Travail) sur les impacts du PSE, malgré le caractère évident des fortes modifications des conditions de travail pour tous les centres impactés.

Demain, le **jeudi 10 décembre 2009**, la Justice devra examiner une nouvelle **demande de suspension du nouveau PSE** : selon l'avocat du CE, les **mobilités forcées** et les **licenciements définis arbitrairement** sont des manœuvres tout simplement **illégales**.

CHACUN des salariés touchés par le Plan Social doit être présent ! CHACUN doit montrer son visage à la Justice.

Ce sont nos vies qui sont dans la balance, pas juste des bouts de papier !

TOUS à l'audience à 11h

Nous sommes TOUS victimes de l'acharnement de Teleperformance !

Jeudi 10 décembre : entrée dès 10h

Au TGI de Paris, **Palais de Justice** - Ile de la Cité

Ils ont tout fait pour contourner la sanction judiciaire : un pseudo-« nouveau projet » a été présenté en Octobre au CE. Dans ce projet, il y a toujours autant de mobilités forcées, et de coupes sombres dans l'encadrement. C'est ce « **nouveau** » **projet** qui est **attaqué par le CE** de Teleperformance Centre-Est, et **son avocat Maître Rilov** :

- La Justice doit **reconnaître l'illégalité des mobilités forcées** à plusieurs centaines de kilomètres vers d'autres filiales (Centre-Ouest, Nord-Champagne). **Dans la loi**, les propositions d'affectation en Province et vers d'autres filiales du Groupe existent, mais elles doivent **des alternatives proposées aux salariés** pour leur permettre d'éviter un licenciement, **pas un moyen de pousser les salariés au départ**.
- La Justice doit reconnaître **l'illégalité** d'un plan social au sein duquel les $\frac{3}{4}$ des postes supprimés chez TP Centre-Est entraîneraient **un licenciement sans aucune application des « critères d'ordre »**. Les $\frac{3}{4}$ **des gens** risqueraient d'être « licenciés d'office » sans **aucune prise en compte de leur situation** personnelle et familiale, ni de leurs qualités professionnelles.

Place à la Justice ! Mobilisation des salariés !
Rassemblement place du **Châtelet 10h-14h**

SUD lutte depuis le premier jour contre l'arbitraire de ce Plan Social méprisant et injuste pour tous les salariés qui en sont victimes. La Justice doit empêcher l'application de ce PSE dont les mesures sont manifestement illicite.

Ils font encore n'importe quoi **pour tenter de contourner la Justice** : la direction a même **voulu faire signer** à 3 syndicats **un accord** d'entreprise pour **maquiller ce projet de PSE en Plan de Départs « Volontaires »**... Mais ce n'est pas du volontariat : les $\frac{3}{4}$ des salariés seraient des « volontaires sous la menace ». **Les droits de la majorité des salariés sont bafoués** : la majorité des syndicats (SUD-CGT-CFTC) va nécessairement s'opposer. Quand la majorité s'oppose à l'injustice et au mépris, quand la majorité s'oppose à un tel accord, il ne peut pas s'appliquer.

Pour de vrais « Départs Volontaires », il faut l'annulation du PSE !